

ON NOUS A DEMANDÉ

Des bois de densité et de couleur différentes sont commercialisés sous l'appellation « Meranti ». Comment s'y reconnaître ?

REMARQUE : Notre réponse concerne exclusivement les DARK RED MERANTI (DRM) et les LIGHT RED MERANTI (LRM).

Sous l'appellation « MERANTI » on commercialise des bois de densité et de coloration allant du rose pâle au rouge foncé et provenant d'espèces différentes. Afin d'éviter tout malentendu au sujet des caractéristiques et des possibilités d'utilisation de ces bois, les Malais distinguent deux groupes :

- 1) Les DARK RED MERANTI (DRM)
- 2) Les LIGHT RED MERANTI (LRM).

Les DRM regroupent principalement des espèces comme, *Shorea curtisii* ou *Shorea pauciflora*, dont la densité moyenne est de 700 kg/m³ *. Ce sont en général des bois rouges ou brun rosé ou rouge violacé. Les LRM regroupent principalement des espèces comme *Shorea acuminata*, *Shorea leprosula*, *Shorea macrop-tera* et *Shorea parvifolia* dont la densité moyenne est de 545 kg/m³ *. De densité inférieure aux DRM, les LRM sont généralement de teinte plus claire.

S'il est assez facile pour des spécialistes de distinguer ces espèces en forêt, par contre, après sciage, cette différenciation est dans la majorité des cas très difficile et souvent impossible.

Compte tenu de cette difficulté, mais également de la nécessité de différencier commercialement ces bois, il a été convenu que cette distinction sera faite selon la densité des bois.

De ce fait et pour tenir compte de la variabilité des caractéristiques physiques et mécaniques que l'on peut constater au sein d'une même espèce, on n'a pas pris comme référence les valeurs moyennes indiquées précédemment (700 et 545 kg/m³ *) mais une valeur intermédiaire de 600 kg et il est d'usage de classer :

— les bois de densité supérieure à 600 kg dans la catégorie des DRM,

— les bois de densité inférieure à 600 kg dans la catégorie des LRM.

Il est évident que cette classification, à partir d'une valeur moyenne théorique de 600 kg/m³ peut être sujette à caution, mais elle est cependant préférable à celle qui consisterait à commercialiser des lots de bois sous une même appellation et dont la densité des débits pourrait varier de 850 à 370 kg/m³ *.

Vis-à-vis de l'utilisateur il est donc primordial de conserver ces deux appellations de façon à lui garantir selon sa demande :

— soit des bois de densité assez élevée et de couleur rouge (DRM),

— soit des bois de densité inférieure et de couleur plutôt rose (LRM).

Si pour des raisons d'approvisionnement, les producteurs ne peuvent garantir des lots de bois de densité homogène, soit de DRM, soit de LRM, il conviendra alors et ce, conformément à la définition malaise, de commercialiser ces lots sous l'appellation RED MERANTI (RM) en précisant dans le contrat la densité minimum à 15 % désirée par l'utilisateur pour chacune des pièces constituant le lot (densité recommandée 0,50).

Enfin, en ce qui concerne l'utilisation de ces bois en menuiserie, il convient également d'apporter une attention particulière aux LRM dont la densité minimum n'est pas précisée et de n'accepter en fabrication que des bois présentant des caractéristiques mécaniques suffisantes permettant la réalisation de menuiseries suffisamment robustes (densité minimum $d = 0,45$).

CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL

Octobre 1983

* A 15 % d'humidité.